

Extrait du OIEau - IOWater - OIAgua

<http://www.oieau.org>

Mauritanie : un plan national d'action pour la nature et l'environnement (PANE)

- Office International de l'Eau - Coopérer - Les opérations internationales - Gouvernance des services d'eau et d'assainissement -

Date de mise en ligne : vendredi 30 mars 2007

OIEau - IOWater - OIAgua

Pour coordonner les multiples actions engagées par différents bailleurs, le PNUD a proposé à la Mauritanie un **Plan national d'Action pour la Nature et l'Environnement (PANE)**.

Une manière de clarifier les initiatives, d'en décrire les avantages et les objectifs, et de mettre en évidence les synergies.

Beaucoup de choses ont été faites dans le domaine de l'eau. Planification des ressources, organisation de l'hydraulique villageoise, premier code de l'eau, création de parc naturel protégé, de périmètres irrigués, clarification des rôles des différents acteurs nationaux, soutien des agriculteurs et des éleveurs, développement des petits métiers de l'eau, réforme de la société nationale de distribution de l'eau, adhésion et participation à l'OMVS (Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal), ...

Il y a également à Nouakchott un réseau de collecte des eaux usées domestiques et une station d'épuration en service, dont la réutilisation des eaux épurées sert à irriguer une palmeraie en plein centre ville.

Et pourtant les problèmes de l'eau sont encore jugés insuffisamment résolus, en ville notamment, et les pollutions industrielles se font de plus en plus menaçantes sur un écosystème fragile.

Appelé en appui au Secrétariat des Nations Unies pour le Développement Urbain, un expert de l'OIEau a souligné les priorités d'actions suivantes :

associer et rendre transparentes, plutôt que canaliser ou encadrer, toutes les initiatives en faveur de l'amélioration du secteur, avec en particulier la prise en compte et la facilitation des initiatives des acteurs de proximité les mieux placés que sont les communes ;

à l'occasion de la révision du Code de l'eau, mettre en place le contrôle juridictionnel de la cohérence de toutes les mesures sectorielles prises par les administrations techniques, financières, douanières (e.g. importation de substances dangereuses), ..., en faveur de l'environnement, et singulièrement en faveur de l'alimentation en eau, avec en permanence à l'esprit, non pas de centraliser, mais bien de capitaliser les initiatives des autres acteurs ;

- mieux communiquer sur la politique suivie en faveur de l'alimentation en eau potable, l'amélioration de l'hygiène et du cadre de vie, la collecte et l'évacuation des déchets ;
- continuer de renforcer et de favoriser le métier de porteur d'eau et celui de fontainier ;
- mettre en place un plan d'évacuation des déchets liquides ;
- créer et rendre socialement honorable et rémunérateur le métier de vidangeur ;
- créer les conditions d'un marché de construction et d'entretien des latrines douches ;
- faire l'inventaire technique de l'assainissement collectif existant avec dans l'ordre : le relevé topographique et technique du réseau ; l'inspection systématique des branchements ; l'évaluation de la capacité de la station de traitement des eaux usées, par exemple à recevoir des produits de vidange.

La ligne directrice est de construire un environnement économique durable des entreprises du secteur de l'hygiène, pour des services durables au public.